

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 4 JUILLET 2022 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 4 JUILLET 2022 en présentiel.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2
Sont absents	Normand Dufour, poste 3 Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, directrice adjointe, secrétaire-trésorière, agente de développement.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet déclare la séance ouverte à 19h10

79-22 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

80-22 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les administrateurs procèdent immédiatement à leur adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

81-22 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er JUIN AU 30 JUIN 2022 totalisant la somme de 42 033.22\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mylène Poirier, DG adjointe de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 81-22

RÉSOLUTION 82-22

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AINÉS

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière PRIMA a pour objectifs de favoriser le vieillissement actif des citoyens au sein de leur communauté, l'amélioration de l'état des structures municipales destinées aux aînés et contribuer à la mise en œuvre des plans d'action MADA à l'égard des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation citoyenne a eu lieu en mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour les projets suivants, appareils exercices extérieurs pour Rivière-Saint-Jean et Magpie, un projet de jardin fleuri et d'une vidéo promotionnelle de la municipalité;

QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique;

QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean s'engage si elle obtient une aide financière pour sa demande à en respecter les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE Mylène Poirier Directrice adjointe et Josée Brunet Mairesse, soient autorisées à signés tous documents.

RÉSOLUTION 83-22

DEMANDE AU MTQ D'ÉVALUER LA COURBE À L'ENTRÉE EST DU VILLAGE DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a déjà procédé à l'analyse de la courbe et fait des tests de luminosités et qu'un problème n'a été détecté;

CONSIDÉRANT QUE les excès de vitesse sont fréquents et problématiques à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de Rivière-Saint-Jean marchent dans ce secteur de manière régulière et quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE les accès de vitesse ajouter aux nombreux accidents sont extrêmement dangereux pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents se sont produits dans cette courbe au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'UN nouvel accident s'est produit le 28 juin 2022 et que la vitesse en est la cause;

CONSIDÉRANT QUE l'Association protectrice de la Rivière-Saint-Jean a déposé une plainte auprès de la MTQ portant le numéro 386199;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande au MTQ d'obtenir les statistiques portant sur les accidents;

QUE le conseil municipal demande au MTQ de trouver des solutions afin de réduire la vitesse excessive à cet endroit.

RÉSOLUTION 84-22

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernemental dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts des toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

RÉSOLUTION 85-22

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déposé le calendrier des séances municipales pour 2022 conformément à l'article 148 du Code municipal, portant la résolution 133-21;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à une modification de du calendrier des séances ordinaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal reporte la séance ordinaire prévue le mardi 02 aout 2022 au mardi 16 aout 2022;

RÉSOLUTION 86-22

EMBAUCHE TECHNICIEN EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en eau potable de la municipalité doit être remplacée pour les vacances estivales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige un technicien certifié;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine l'embauche du 21 juin dernier de Dave Edwards technicien certifié en eau potable.

RÉSOLUTION 87-22

EMBAUCHE-EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE deux offres d'emploi d'été Canada ont été affichées pour le poste de manœuvre municipal pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats potentiels ont démontré leur intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE deux d'entre eux n'ont pas assisté à leur entrevue;

CONSIDÉRANT QUE l'entrevue a eu lieu le 20 juin 2022 dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Jérémy Beaudin à titre de manœuvre municipale, et ce pour une période de 8 semaines soit du 27 juin 2022 au 19 août 2022;

QUE la mairesse, Mme Josée Brunet, déclare son conflit d'intérêts vu l'embauche de son fils;

Que la mairesse, Mme Josée Brunet s'est retirée lors de toutes discussions sur l'embauche du poste de manœuvre municipal.

RÉSOLUTION 88-22

PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'une enveloppe budgétaire de dix mille dollars alloués aux organismes présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE M. Alex Beaudin est le conseiller qui siège sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE deux rencontres ont été tenues le treize et le vingt-neuf juin dernier, afin de discuter de la marche à suivre dans la distribution des montants disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs, la Fabrique Saint-Jean Apôtre, l'Association protectrice de la Rivière-Saint-Jean et la Coopérative de solidarité de Rivière-Saint-Jean/ Magpie, sont les comités représentant le secteur de Rivière-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Octave, le comité Arts, Culture et Communauté (Magpie) et La voix de Magpie sont les comités représentants le secteur de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE les comités entre eux ont décidé de la manière dont serai distribués les sommes allouées au Pacte rural;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
ET APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de la Coopérative de Solidarité de Rivière-Saint-Jean/ Magpie soit approuvé au montant de deux mille dollars. Ce projet consiste en un accompagnement au Plan d'affaires avec la Coopérative de développement du Québec;

QUE le projet de réflexion du toit et de location de nacelle de la Fabrique Saint-Jean Apôtre soit approuvé au montant de deux mille cinq cents dollars;

QUE le projet de Safari découverte de la petite et grande virée de l'APRSJ soit approuvé au montant de cinq mille cinq cents dollars;

QUE le conseil municipal accorde l'aide financière demandée aux comités et leur demandes de respecter la Politique d'octroi de dons et subventions en vigueur;

QUE les organismes ayant des projets non acceptés dans le cadre du Pacte rural sont invités à déposer toute autre demande au conseil municipal.

RÉSOLUTION 89-22

DEMANDE DE SUBVENTIONS COMITÉ DES LOISIRS DE RIVIÈRE-SAINTE-JEAN

CONSIDÉRANT QU'UNE demande du comité des loisirs a été déposée le 04 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du festival est prévue le samedi 30 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de financement pour la tenue d'un festival incluant les activités suivantes : Jeux gonflables et mécanique au montant de 6946.52\$, party mousse au montant de 551.78\$, promenade à chevaux au montant de 1774.87\$, feux d'artifice au montant de 5000\$, maquillage pour enfants au montant de 500\$ et autres dépenses au montant de 1000\$;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale des activités est de 15 783.22\$ plus frais applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Rivière-Saint-Jean demande une aide financière totalisant la somme de 15 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'aide financière au montant de 15 000\$;

QUE le conseil municipal demande au comité des loisirs de respecter la politique d'octroi de dons et subventions en vigueur.

RÉSOLUTION 90-22

DEMANDE DE SUBVENTIONS COMITÉ ARTS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ MAGPIE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande du comité Arts, Culture et Communauté Magpie, a été déposée le 1er juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de financement ayant pour but d'offrir aux citoyens une rencontre et le partage d'un repas;

CONSIDÉRANT QUE la demande prévoit l'achat d'un tournebroche disponible pour tous les comités au montant de 230\$, achat de bois au montant de 100\$, achats d'ustensiles et d'assiettes au montant de 79\$, achat de breuvage au montant de 95\$, achat de porc au montant de 300\$, achats de légumes et accompagnement au montant de 125\$ et des imprévus au montant de 52.42\$;

CONSIDÉRANT QUE la demande totalise la somme de 981.42\$;

IL EST PROPOSÉ PAR
ET APPUYÉ PAR
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'aide financière au montant de 981.42\$;

QUE le conseil municipal demande au comité Arts, Culture et Communauté Magpie de respecter la politique d'octroi de dons et subventions en vigueur.
QUE madame Lola Lebrasseur conseillère municipale et présidente du comité Arts, Culture et Communauté (Magpie), mentionne son conflit d'intérêts et se retire de toutes discussions.

RÉSOLUTION 90-22

DEMANDE DE SUBVENTION LA VOIX DE MAGPIE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande du comité La voix de Magpie, a été déposée le 03 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la demande totalise la somme de mille dollars;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la création d'un site web ayant pour but d'informer les citoyens sur les enjeux importants;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal recommande au comité La voix de Magpie de déposer une demande d'aide financière à la MRC de Minganie dans le cadre du programme Fonds d'opportunités socio-économiques;

QUE le conseil municipal s'engage à revoir sa position en cas de refus du projet par la MRC de Minganie.

RÉSOLUTION 91-22

COLLOQUE DE ZONE ADMQ 2022

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra le 31 août et 1^{er} septembre 2022 à Fermont ;

CONSIDÉRANT QUE le colloque offre une formation pertinente sur les changements importants apportés à certaines lois et les modifications que les municipalités doivent adapter;

CONSIDÉRANT QU'aucuns frais d'inscription ne sont exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
ET APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal, autorise Mme Mylène Poirier Directrice générale adjointe de participer au colloque annuel;

QUE le conseil autorise les dépenses les frais de déplacement et d'hébergement selon le règlement 67-18 relatif aux tarifs et frais de déplacement des employés et des élus pour ce colloque.

92-22 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20h20.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à

Mylène Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse